

Demande de défrichement

Requérant

Projet de défrichement :

Commune(s): .

Canton(s): .

Arrondissement forestier/
Division forestière n°: .

Abréviations des légendes voir formulaire de défrichement, page 3

1 Description du projet de défrichement

Veillez décrire brièvement le projet de défrichement.

.

2 Motif de la demande / Preuve du besoin

1) L'ouvrage ne peut être réalisé qu'à l'**endroit** prévu (art. 5, al. 2, let. a, LFo)

Pourquoi le projet ne peut-il être réalisé à un autre endroit, hors forêt? Quelles sont les variantes qui ont été examinées?

.

2) L'ouvrage doit remplir, du point de vue matériel, les conditions posées en matière d'**aménagement du territoire** (art. 5, al. 2, let. b, LFo).

Existe-t-il des documents correspondants tels que plans directeurs, plans d'affectation ou plans sectoriels et concepts, ou de tels documents sont-ils en préparation?

.

3) Le défrichement ne présente pas de sérieux **dangers pour l'environnement** (art. 5, al. 2, let. c, LFo).

Quels sont les effets du projet sur les catastrophes naturelles telles que les avalanches, l'érosion, les glissements de terrain, les incendies ou les chablis? Quelle est l'influence du projet sur les immissions connues telles que la pollution des eaux, le bruit, les poussières, les vibrations, etc.?

.

4) Le défrichement répond à des exigences primant l'**intérêt** à la conservation de la forêt (art. 5, al. 2, LFo).

Pourquoi la réalisation du projet est-elle plus importante que la conservation de la forêt?

.

5) Les exigences de la **protection de la nature et du paysage** doivent être respectées (art. 5, al. 4, LFo)

Quels sont les effets du projet sur la nature et le paysage?

.

☐ rapport séparé

Demande de défrichement

Requérant

Projet de défrichement : .

3 Surface(s) de défrichement (Important: joindre un extrait de carte au 1:25 000 avec les coordonnées ainsi que les plans de détail)

Commune	Coordonnées principales (par périmètre de défrichement)	N° parcelle	Nom du propriétaire	Défrich. temporaire m ²	Défrich. définitif m ²	Total m ²
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
TOTAL				0	0	0

Surface de défrichement en m²

Demandes de défrichement précédentes (ne remplir que dans le cas de défrichements relevant de la compétence cantonale)

Si la surface totale à défricher dépasse 5000 m², l'OFEV doit être consulté (art. 6, al. 2, LFo); les défrichements exécutés pour le même ouvrage au cours des 15 années précédant la demande ou qui bénéficient encore d'une autorisation sont pris en compte dans le calcul de la surface (art. 6, al. 2, let. b, OFo).

Date	Surface en m ²
TOTAL	0

0
+
0
=
0

Surface de défrichement déterminante en m²

Délai de réalisation du défrichement: .

4 Surface(s) de reboisement compensatoire (selon l'art. 7, al. 1, LFo) (Important: joindre un extrait de la carte au 1:25 000 avec les coordonnées ainsi que les plans de détail)

Commune	Coordonnées centrales (par périmètre de reboisement compensatoire)	N° parcelle	Nom du propriétaire	Comp. en nature du défrich. temp. m ²	Comp. en nature du défrich. définitif m ² (art. 7, al.1)	Surface totale de reboisement comp. en m ²
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
	/					0
Surface totale de reboisement compensatoire en m ²				0	0	0

Délai de réalisation des reboisements compensatoires: .

Demande de défrichement

Requérant

Projet de défrichement :

5 Mesures visant à protéger la nature et le paysage pour un défrichement (art. 7, al. 2, let. a / b, LFo)

- ☐ a) dans les régions où la surface forestière augmente ☐ b) dans les régions où la surface forestière reste constante

Justification (pourquoi pas une compensation en nature selon l'art. 7, al. 1, LFo, ou pourquoi une exception selon l'art. 7, al. 2, let. b, LFo)

Description de la surface: .

Description de la mesure: .

Dimensions: . m² Coordonnées . / .

☐ en forêt ☐ hors de la forêt

Délai de réalisation des mesures de compensation: .

6 Renonciation à la compensation du défrichement (art. 7, al. 3, let. a / b / c, LFo)

Justification

Surface de défrichement pour laquelle est demandée une renonciation (totale ou partielle) à la compensation du défrichement.

☐ récupération de terres agricoles	(art. 7, al. 3, let. a, LFo)	m ²
☐ protection contre les crues / revitalisation des eaux	(art. 7, al. 3, let. b, LFo)	m ²
☐ préservation et valorisation des biotopes	(art. 7, al. 3, let. c, LFo)	m ²

7 Les propriétaires de la forêt se sont déclarés d'accord, par écrit, avec le projet de défrichement.

☐ OUI ☐ NON

Les propriétaires fonciers se sont déclarés d'accord, par écrit, avec le projet de reboisement compensatoire/les mesures de compensation.

☐ OUI ☐ NON

Dans la négative, y aura-t-il expropriation?

☐ OUI ☐ NON

Remarques, divers:

Important : veuillez ajouter les listes de signatures des propriétaires de la forêt et/ou des propriétaires fonciers

8 Renseignements supplémentaires

1. Des subventions fédérales ont-elles été versées ces 10 dernières années pour les surfaces forestières concernées (LFo, LAgr)?

☐ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, l'aide a-t-elle été restituée? (Remarque: obligation de restitution au sens de l'art. 29 LSu, exception faite des subventions d'un montant minime)

☐ OUI ☐ NON

2. Les obligations imposées par des autorisations de défrichement antérieures sont-elles remplies?

☐ OUI ☐ NON

Dans la négative, justification:

9 Requérant(e)

Nom et prénom ou société .

Personne de contact / numéro de téléphone .

Adresse (rue, NPA, localité) .

Lieu, date .

Cachet, signature

Annexes:

- ☐ Extrait de la carte au 1:25 000 ☐ Liste des reboisements de compensation, resp. des mesures de compensation
☐ Plans de détail ☐ Liste(s) de signatures des propriétaires selon chiffre 7
☐ Liste des surfaces de défrichement ☐

Abréviations

LFo Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (RS 921.0)
OFo Ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (RS 921.01)
LSu Loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions ; RS 616.1)
LAgr Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (RS 910.1)
OEIE Ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (RS 814.011)

Demande de défrichement

Service cantonal des forêts

Projet de défrichement : .

n° : .

10 Compétence (art. 6, al. 1, LFo)

☐ Canton

☐ Confédération

Autorité unique: .

Rue/case postale: .

NPA/localité: .

Tél.: .

11 Procédure

☐ procédure fédérale avec EIE (art. 12, al. 2, OEIE);

Type d'installation selon l'OEIE .

☐ procédure fédérale sans EIE

☐ procédure cantonale avec EIE et consultation OFEV (art. 12, al. 3, OEIE; types d'installation marqués d'un astérisque: 11.2, 21.2, 21.3, 21.6, 70.1)

☐ procédure cantonale avec ou sans EIE avec consultation OFEV (art. 6, al. 1, let. b, LFo en lien avec l'art. 6, al. 2, LFo)

☐ procédure cantonale sans consultation OFEV (art. 6, al. 1, let. b, LFo)

12 Indications concernant la proportion résineux/feuillus et l'association forestière (si connue)

Proportion de résineux sur la surface à défricher (gradation selon l'inventaire forestier national):

☐ 91 – 100 % résineux purs

☐ 11 – 50 % feuillus mélangés

☐ 51 – 90 % résineux mélangés

☐ 0 – 10 % feuillus purs

Association forestière n° : .

Nom: .

13 Inventaires/zones protégées

Le projet figure/est situé entièrement ou en partie dans un inventaire/une zone protégée

Si oui, dans lequel/laquelle? .

d'importance **nationale**

☐ OUI

☐ NON

d'importance **cantonale**

☐ OUI

☐ NON

d'importance **régionale**

☐ OUI

☐ NON

d'importance **communale**

☐ OUI

☐ NON

14 Garantie juridique de la compensation du défrichement (chiffres 4 et 5)

☐ en forêt

☐ registre foncier

☐ règlement

☐ contrat

☐ garantie de mesures de compensation

☐ autre

15 La taxe de compensation au sens de l'art. 9 LFo est-elle exigée?

☐ OUI

☐ NON

16 Service cantonal des forêts

L'autorité forestière cantonale compétente a examiné les faits et donne un avis sur le défrichement:

☐ positif, sous conditions et charges

☐ négatif

Collaborateur/-trice .

Numéro de téléphone .

E-mail .

Lieu, date .

Cachet, signature .